

FORMATION

PREVENIR UN CONTROLE URSSAF

PROGRAMME

Objectif : Être capable de :

- Connaître les modalités du contrôle
- Maitriser les différentes étapes
- Connaître les obligations du contrôle et celles de l'inspecteur
- Rédiger son diagnostic

Pour qui : Gestionnaires de paie
Collaborateur service RH - Comptable

Durée : 1 jour (7 heures)

Formateur : Consultant Expert Paie et droit social

Moyens : Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.

Remis : support de cours

Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts.

Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.

Evaluation de satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction
- Bilan avec le formateur

LES ACTEURS DU CONTROLE URSSAF

Présentation de l'URSSAF : statut, rôle, mission et relations avec l'ACOSS
L'Inspecteur du contrôle et du recouvrement : son rôle, son champ d'application, ses prérogatives

LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTROLE URSSAF

L'avis de passage préalable obligatoire (décret du 28 mai 1999)
Les spécificités de la lutte contre le travail dissimulé
Les critères permettant de choisir l'interlocuteur chargé de recevoir l'Inspecteur URSSAF

AVANT LE CONTROLE : SE PREPARER AU CONTROLE

Préparer les documents demandés : DUE, contrats de travail, exonérations spécifiques, accords 35 heures
Les documents : sociaux, juridiques, comptables et fiscaux
Dénombrer les événements ayant un impact sur la paie et les charges : licenciements, transactions, allègements de charges, changements de paramétrage du logiciel paye, ...
Préparer tous les états de paie : états des réductions, livre de paie, états des cotisations, ...

L'EXERCICE DU CONTROLE : MAITRISER SON DEROULEMENT

L'étendue des pouvoirs des agents de contrôle et leurs limites
Les obstacles à contrôle - Les obligations et les droits de l'employeur
Les principaux points de contrôle - Les conséquences du contrôle et portée des décisions

COMMENT EST CALCULE LE REDRESSEMENT

Calcul sur des bases réelles - Taxation forfaitaire - Chiffrage par extrapolation et échantillonnage

LA COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR

Modalités de communication des observations
Caractère substantiel de la formalité
Absence de redressement et conséquences
Les réponses de l'entreprise

LE RECOUVREMENT

Délais de prescription - Délai de prescription des cotisations
Délai de prescription des majorations de retard et des pénalités
Procès-verbal de contrôle - Etablissement du procès-verbal
Valeur du procès-verbal - La mise en demeure préalable
Forme et Délai de notification - Effets de la mise en demeure
Contenu de la mise en demeure

OPTIONS OFFERTES AU DEBITEUR

Le recours gracieux
L'inaction du cotisant et le recouvrement forcé par l'URSSAF
La contrainte par huissier
Prescription de l'action en recouvrement
Contestation

LE CONTENTIEUX ET SES DIFFERENTES PHASES

Le recours amiable
Saisine de la Commission de Recours Amiable (CRA)
Délai, forme et motivation de la saisine
Délai pour statuer et forme de la décision
Contrôle et portée de la décision de la CRA
Le recours contentieux devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS)
La saisine du T.A.S.S.
Convocation et représentation des parties
Procédure et jugements
Les voies de recours : l'appel et la cassation

LES ENSEIGNEMENTS A TIRER D'UN CONTROLE URSSAF

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !